



# *Municipalité de Maskinongé*

## **RAPPORT DU MAIRE**

Le 3 juin 2019

Citoyennes et citoyens de Maskinongé,

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal, je me dois de faire rapport sur les faits saillants du rapport financier 2018 et du rapport du vérificateur externe (auditeur indépendant).

Le rapport de vérification 2018 a été déposé lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 6 mai 2019 par les auditeurs de la firme Labranche Therrien Daoust Lefrançois Inc., CPA. Ce rapport indiquait que les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Au cours de cet exercice, l'administration municipale avait des revenus de fonctionnement et d'investissement de l'ordre de 2 916 425\$ avec des dépenses de fonctionnement, d'immobilisations et autres activités financières de 2 695 808\$, laissant un excédent des revenus sur les dépenses de 220 617\$. Les immobilisations consolidées s'élèvent au montant de 9 585 126\$ et la dette à long terme consolidée à 2 570 777\$. Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le surplus accumulé non affecté de la Municipalité atteint la somme de 709 719\$, en plus d'un fonds de roulement de 14 324\$, d'une réserve financière pour les eaux usées de 58 556\$ et d'une réserve financière pour l'eau potable de 21 496\$.

*Roger Michaud, maire*